

# La certification de la gestion durable des forêts des collectivités, Un atout pour les communes !



*Pour répondre aux attentes de la société et des consommateurs inquiets de l'avenir des forêts, et désireux d'une gestion forestière multifonctionnelle et durable, une solution : **La certification***



## **Le Programme de reconnaissance des certifications forestières** ou **Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)**, c'est :

Les avantages d'un **système leader mondial** de certification forestière, se basant sur des critères de gestion durable des forêts internationalement reconnus, et visible au travers de la **marque PEFC**...et

les atouts d'une **certification mise en oeuvre localement** par l'ensemble des parties intéressées par la gestion des forêts d'une région (ici la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

### **PEFC, une démarche à deux niveaux, accessible à tous les acteurs :**

#### **Une démarche concertée au sein de l'association PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- L'ensemble des acteurs : producteurs (dont les communes et leur gestionnaire ONF), transformateurs du bois, et consommateurs - usagers de la forêt (chasseurs, associations de protection de la nature...) fixent en commun, au travers d'une politique régionale de qualité, des objectifs pour améliorer la gestion durable des forêts

- Les acteurs concernés s'engagent et mettent en place les actions nécessaires pour parvenir aux objectifs fixés.

#### **Une démarche individuelle de chaque propriétaire et de chaque entreprise**

- Chaque propriétaire qui adhère à la politique, ses objectifs et qui contribue à sa mise en œuvre en respectant un cahier des charges pour la gestion de sa forêt, certifie ainsi sa gestion forestière et a le droit d'utiliser la marque PEFC

- Chaque entreprise adhérente de la filière met en place un système de suivi de ses approvisionnements et de ses ventes (C'est *la chaîne de contrôle*). La marque PEFC figure alors sur les bois depuis la forêt jusqu'au produit final, et donne la garantie au consommateur qu'en achetant ces produits bois (ou dérivés) il contribue à la gestion durable des forêts.

*Avec PEFC, vous améliorez la gestion de votre forêt,  
et vous affichez cet engagement*

Les forêts des collectivités, bénéficiant du régime forestier, sont déjà gérées par l'ONF, alors pourquoi certifier cette gestion ?

PEFC permet d'inscrire la gestion des forêts mise en oeuvre dans le cadre du régime forestier (par l'ONF), dans les **critères de gestion durable** d'Helsinki, pour une reconnaissance partagée et élargie au niveau international

### → Adhérer à PEFC, c'est s'engager concrètement dans le développement durable

L'adhésion vous permet d'utiliser la marque PEFC et donc de bénéficier de l'image qu'elle véhicule. La commune est alors clairement identifiée par le public pour son engagement dans le développement durable.

Avec PEFC vous améliorez l'image de votre commune et contribuez à son rayonnement

### ← PEFC, c'est une gestion concertée des forêts,

qui inclut les préoccupations relevant du développement local et de l'aménagement du territoire : les risques naturels (Plans de Prévention des Risques), le bois énergie, l'accueil du public/tourisme en forêt, le bois dans la construction...

En adhérant, vous témoignez de la mise en oeuvre de cette gestion durable et concertée des forêts, que l'ensemble des acteurs y compris les représentants des usagers de la forêt ont contribué à définir.

### → Adhérer à PEFC, c'est promouvoir l'utilisation du bois,

seul matériau alliant performances technologiques (résistance...), esthétiques et écologiques (lutte contre l'effet de serre).

PEFC donne la garantie au consommateur qu'en achetant du bois certifié il ne détruit pas les forêts, mais contribue à leur gestion durable.

### ← PEFC, c'est une filière transparente à tous les niveaux.

En adhérant à PEFC, vous acceptez de faire vérifier la gestion que vous mettez en oeuvre dans vos forêts par un organisme certificateur indépendant, qui garantit que vous respectez vos engagements. La filière est transparente à chacun de ses maillons car les entreprises s'engagent à des bonnes pratiques d'exploitation, et mettent en place un contrôle de leurs approvisionnements et de leurs ventes, lui aussi attesté par un vérificateur indépendant.

En adhérant, vous accompagnez et soutenez la démarche de qualité et de transparence de l'ensemble de la filière vis-à-vis de la gestion des forêts

### → Adhérer à PEFC, c'est contribuer à la bonne réussite de la vente de vos bois.

Avec la certification, vos produits possèdent un atout marketing et concurrentiel. En cela vous répondez à la demande des marchés, mais aussi à la demande des entreprises locales engagées dans cette démarche.

Avec PEFC vous contribuez à l'économie de votre canton, département et région